Communiqué de presse le 9 février 2013.

Suite à Assemblée Générale du 8 février 2013

En début de réunion un hommage à été rendu à notre Président Marc Pichon disparu le 31 décembre.

Un rappel des objectifs défendus par l'association a été présenté.

Le principe de la déviation, n'est pas remis en cause suite au jugement de la cour d'appel du TA de Lyon. Dans l'attente du jugement en cassation et la reprise du dossier par le CG 42.

<u>Le constat est fait</u> : Malgré un engagement du Président Bonne en janvier 2012 d'étudier la problématique des poids lourds avec le département de la Haute Loire, rien ne s'est concrétisé. Malheureusement le trafic de ces poids lourds ne cesse d'augmenter.

L'association demande à Monsieur le Maire :

L'interdiction de circulation des PL de plus 7,5 tonnes. L'arrêté du maire à été suspendu par le tribunal administratif le 3 juillet 2011.

L'interdiction de circulation des poids lourds transportant des matières dangereuses.

Pour faire avancer ces 2 dossiers le Maire propose qu'une demande d'entrevue soit adressée à Madame la Préfète.

Un long débat s'est instauré sur les mesures à mettre en place pour sécuriser l'ensemble du boulevard Fayol dans l'attente de la déviation.

Mise en zone 30 de tout le boulevard.

- Construction de 3 plateaux traversant. Un financement est annoncé par le CG 42.
- La mise en place de feux tricolores intelligents pour réguler la vitesse au droit des passages piétons.

Un vote à eu lieu. Une large majorité des participants s'est prononcée pour la mise en zone 30 et la construction des 3 plateaux traversant. <u>Important, les personnes qui se sont prononcée, résident pour la plupart, le long du boulevard</u>. Ce vote est donc légitime.

L'annonce est faite par le Maire de la démolition de la maison du 100 boulevard Fayol, l'aménagement des trottoirs pour un montant de 45000€ et de travaux au bas du chemin des Prés d'un montant de 200.000€.

Le Maire nous annonce que suite à notre demande, une étude est en cours pour un nouvel accès au centre commercial.

La mobilisation de l'Association ne va pas faiblir, nous suivrons avec beaucoup de vigilance l'exécution des annonces et propositions faites au cours des débats. Elle n'hésitera pas à appeler à manifester à nouveau sur le boulevard, comme elle l'a fait par le passé, si les mesures de sécurisation ne sont pas mise en place rapidement.

Les riverains concernés par les nuisances sonores et la pollution de l'air sont invités à écrire aux services de la direction départementale de la protection de la population, pour demander des mesures.

2 nouvelles adhésions ont été enregistrées à l'issue de cette assemblée générale. L'association comptait 109 adhérents en 2012.